

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-43

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

PLAN LOCAL DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : P. NOUELLE

1/ Eléments de contexte national et communal

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière.

La loi du 5 mars 2007 a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre d'outils et de dispositifs partenariaux.

L'actuelle stratégie nationale (2013/2017), dans une logique de concentration des moyens et de ciblage des publics, a fixé 3 priorités qui devront être ensuite déclinées localement en fonction des programmes d'actions suivants :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- actions afin d'améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aider les victimes,
- actions afin d'améliorer la tranquillité publique.

Cette démarche a permis de rencontrer l'ensemble des partenaires concernés (institutions, établissements scolaires, bailleurs, police nationale, services municipaux, associations, transporteur public...) et de fixer les objectifs stratégiques pour les 3 prochaines années (2015/2017).

Les objectifs prioritaires retenus par la Ville de Caluire et Cuire seront déclinés en fonction des problématiques communales identifiées.

L'action de la municipalité a pour objectif d'articuler les interventions répressives et préventives dans une logique d'interventions stratégiques.

2/ Les actions futures envisagées

2.1/ Thème 1 : les jeunes exposés à la délinquance

Les actions partenariales envisagées seraient les suivantes :

- la mise en œuvre de chantiers d'insertion jeunes mineurs et majeurs au sein des services municipaux,
- la mise en œuvre de chantiers d'insertion jeunes majeurs en partenariat avec les bailleurs sociaux,
- la poursuite du projet lié au service civique communal,
- la création d'une maison communale de la parentalité...

2.2/ Thème 2 : la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

L'action envisagée :

- le renforcement des permanences du CIDFF sur la commune de Caluire et Cuire

2.3/ Thème 3 : la tranquillité publique

Les actions partenariales envisagées seraient les suivantes :

- l'élaboration d'une cartographie « tranquillité publique »
- la mise en œuvre du dispositif « vigilance citoyenne »
- renforcement du dispositif « anti-tag »

Les actions seront susceptibles d'évoluer dans la mesure où elles seront conduites de manière partenariale. Elles dépendront également des financements alloués.

3/ Gouvernance locale

Ce Plan local fera l'objet d'une contractualisation entre le Député-Maire, le Préfet, le Procureur de la République, le Directeur Académique et le Président de la Métropole.

Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, **le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** est l'instance de pilotage local de la prévention de la délinquance. Ainsi, la définition et la mise en œuvre des actions du Plan local seront mises en œuvre dans ce cadre partenarial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

le plan d'actions du Plan local de prévention de la délinquance exposé supra.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET